

## APESIN COMBI DR 2X2L

WM 0715235

Numéro de commande: 0715235

Version 2.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : APESIN COMBI DR 2X2L  
UFI :  
numéro d'identification : 62920, 64884

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit biocide  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU  
Route de l'Orme des Merisiers  
91190 Saint-Aubin  
Téléphone : +330169189500  
Télécax : +330169288965  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Catégorie 1 H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



## APESIN COMBI DR 2X2L

WM 0715235

Numéro de commande: 0715235

Version 2.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Mention d'avertissement	: Danger		
Mentions de danger	: H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
	: H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
Conseils de prudence	: P102 <b>Prévention:</b> P280	Tenir hors de portée des enfants. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.	
<b>Intervention:</b> P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.			
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.			
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.			
<b>Elimination:</b> P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.			

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou

particulièrement bio-accumulable (vPvB).

Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	2372-82-9 219-145-8 01-2119980592-29	Acute Tox. 3; H301 Skin Corr. 1A; H314 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 5 - < 10

## APESIN COMBI DR 2X2L

WM 0715235

Numéro de commande: 0715235

Version 2.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Isotridecanol, ethoxyliert	69011-36-5	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318  SCL > 10 % 1; H318 > 1 - 10 % 2; H319	>= 3 - < 5
acide L-(+)-lactique	79-33-4 201-196-2 01-2119474164-39	Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318  SCL 3 - < 5 % 2; H315 >= 3 % 1; H318 1 - < 3 % 2; H319 >= 5 % 1C; H314	>= 2 - < 3
Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts	68891-38-3 01-2119488639-16	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412  SCL 5 - < 10 % 2; H319 >= 10,0 % 1; H318	>= 1 - < 2

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Consulter un médecin après toute exposition importante.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
Protéger l'oeil intact.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

## APESIN COMBI DR 2X2L

WM 0715235

Numéro de commande: 0715235

Version 2.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Symptômes : effets corrosifs

Risques : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

## APESIN COMBI DR 2X2L

WM 0715235

Numéro de commande: 0715235

Version 2.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination",, Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- |   |  |
|---|--|
| Conseils pour une manipulation sans danger                      | : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. |
| Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion | : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.  |
| Mesures d'hygiène   | : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.  |

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- |  |   |
|--|---|
| Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs | : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. |
| Autres données   | : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.  |

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- |                                |                   |
|--------------------------------|-------------------|
| Utilisation(s) particulière(s) | : Produit biocide |
|--------------------------------|-------------------|

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
LAURYLAMINE DIPROPYLENEDIAMINE	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,91 mg/kg
	Consommateur	Dermale		0,54 mg/kg

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**APESIN COMBI DR 2X2L**

WM 0715235

Numéro de commande: 0715235

Version 2.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

	rs			
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,7 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)		0,2 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,35 mg/m3
164462-16-2	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	40 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	40 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	40 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	4 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	20 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	20 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	20 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	85 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	17 mg/kg
LACTIC ACID	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets locaux	592 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Exposition à court terme, Effets	35,4 mg/kg

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**  
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**APESIN COMBI DR 2X2L**

WM 0715235

Numéro de commande: 0715235

Version 2.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

			systémiques	
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets locaux	296 mg/m3
68891-38-3	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	2750 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	175 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1650 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	52 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	15 mg/kg
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,132 mg/cm2
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,079 mg/cm2

**Concentration prédictive sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
LAURYLAMINE DIPROPYLENEDIAMINE	Eau douce	0,001 mg/l
	Sol	45,34 mg/kg
	Sédiment marin	0,85 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	8,5 mg/kg
	STP	1,33 mg/l
164462-16-2	Eau douce	2 mg/l
	Eau de mer	0,2 mg/l
	Sédiment d'eau douce	24 mg/kg

## APESIN COMBI DR 2X2L

WM 0715235

Numéro de commande: 0715235

Version 2.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

	Sol	2,5 mg/kg
	STP	100 mg/l
	intermittent release	1 mg/l
LACTIC ACID	Eau douce	1,3 mg/l
	STP	10 mg/l
68891-38-3	Eau douce	0,24 mg/l
	Eau de mer	0,024 mg/l
	STP	10000 mg/l
	intermittent release	0,071 mg/l
	Sédiment d'eau douce	5,45 mg/kg
	Sédiment marin	0,545 mg/kg
	Sol	0,946 mg/kg poids sec (p.s.)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

## APESIN COMBI DR 2X2L

WM 0715235

Numéro de commande: 0715235

Version 2.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: incolore, clair
Odeur	: type amine
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: env. 9,8, 100 % à 20 °C
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Pas d'information disponible.
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible

## APESIN COMBI DR 2X2L

WM 0715235

Numéro de commande: 0715235

Version 2.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Densité	: env. 1,023 g/cm3 à 20 °C
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

## APESIN COMBI DR 2X2L

WM 0715235

Numéro de commande: 0715235

Version 2.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

### Produit

Toxicité aiguë par voie orale	: Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Donnée non disponible
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Pas classé(e)
Cancérogénicité	: Pas classé(e)
Toxicité pour la reproduction	: Pas classé(e)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Toxicité par aspiration	: Pas classé(e)
Information supplémentaire	: Donnée non disponible

### Composants:

**N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine**

**2372-82-9:**

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 Rat, femelle: 243,6 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401 BPL: oui
-------------------------------	--

DL50 Rat, mâle: 280 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 Rat: > 600 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402
---------------------------------	---

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Espèce: Lapin Durée d'exposition: 3 mn Résultat: Provoque de graves brûlures. Méthode: OCDE ligne directrice 404
--------------------------------------	---

## APESIN COMBI DR 2X2L

WM 0715235

Numéro de commande: 0715235

Version 2.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Méthode de test: Test de Buehler  
Espèce: Cochon d'Inde  
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
Méthode: OCDE ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Espèce utilisée pour le test: Cellules de hamster chinois  
Activation du métabolisme  
Résultat: négatif  
Méthode: OCDE ligne directrice 476

: Type: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Espèce utilisée pour le test: Cellules de hamster chinois  
Activation du métabolisme  
Résultat: négatif  
Méthode: OCDE ligne directrice 473

: Type: Test de Ames  
Espèce utilisée pour le test: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme  
Résultat: négatif  
Méthode: OCDE ligne directrice 471

Toxicité à dose répétée : Rat: NOAEL: 9 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 90 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 408  
BPL: oui

Chien: NOAEL: 20 mg/kg

Voie d'application: Dermale  
Durée d'exposition: 90 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 409  
BPL: oui

Rat: NOAEL: 15 mg/kg

Voie d'application: Dermale  
Durée d'exposition: 90 d  
BPL: oui

### Isotridecanol, ethoxyliert

69011-36-5:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat: > 300 - 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 Lapin: > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Résultat: Irritation des yeux

## APESIN COMBI DR 2X2L

WM 0715235

Numéro de commande: 0715235

Version 2.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: Pas un sensibilisateur de la peau.

Toxicité à dose répétée : Rat: NOAEL: 50 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

### acide L-(+)-lactique

79-33-4:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat: 3.730 mg/kg

DL50 Souris: 4.875 mg/kg

DL50 oral Cochon d'Inde: 1.810 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat: 7,94 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 Lapin: > 2.000 mg/kg

### Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

68891-38-3:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: 2.870 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 Rat: 7.400 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 Rat: > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
BPL: oui

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: Lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: Lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Résultat: négatif  
Méthode: OCDE ligne directrice 471

Toxicité pour la reproduction : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
NOAEL: > 300 mg/kg,  
F1: > 300 mg/kg, Méthode: OCDE ligne directrice 416

Tératogénicité : Espèce: Rat

## APESIN COMBI DR 2X2L

WM 0715235

Numéro de commande: 0715235

Version 2.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Voie d'application: Oral(e)  
>1.000 mg/kg  
> 1.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414

Toxicité à dose répétée : NOAEL: 300 mg/kg

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Voies d'exposition: Ingestion  
Organes cibles: Foie

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

**N-(3-aminopropyl)-N-dodécylp propane-1,3-diamine  
2372-82-9:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 0,44 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,68 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 0,45 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Contrôle analytique: oui  
BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE0 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,3 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,073 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Immobilisation  
Contrôle analytique: oui  
BPL: oui

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,024 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Type de Test: Test de Reproduction  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
BPL: oui

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,054 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
BPL: oui

CE10r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,012 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

## APESIN COMBI DR 2X2L

WM 0715235

Numéro de commande: 0715235

Version 2.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Type de Test: Inhibition de la croissance  
Contrôle analytique: oui  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui

(Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,0069 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les bactéries : CE50 (Bactéries): 0,8 mg/l  
Méthode: DIN 38412  
BPL:

CE50 (boue activée): 18 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Inhibition de la respiration  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
BPL: oui

Facteur M (Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique) : 1

### Isotridecanol, ethoxyliert 69011-36-5:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1 - 10 mg/l  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les bactéries : CE50 (boue activée): 140 mg/l  
Type de Test: Inhibition de la respiration

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: 220 mg/kg  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les plantes : NOEC: 10 mg/kg  
Espèce: Lepidium sativum (cresson)  
Méthode: OCDE ligne directrice 208

### acide L-(+)-lactique 79-33-4:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 130 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Poisson): 320 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

## APESIN COMBI DR 2X2L

WM 0715235

Numéro de commande: 0715235

Version 2.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 130 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 240 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum): 3.500 mg/l

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 2.800 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les bactéries : CE50 : > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h

**Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts  
68891-38-3:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
BPL: oui

CL50 (Poisson): > 1 - 10 mg/l  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 10 - 100 mg/l  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,14 mg/l  
Durée d'exposition: 28 d  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 204

CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 1 - 10 mg/l  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 7,4 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Immobilisation  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,27 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

(Daphnia magna (Grande daphnie )): 7,2 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

## APESIN COMBI DR 2X2L

WM 0715235

Numéro de commande: 0715235

Version 2.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Toxicité pour les algues	: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 27,7 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui
	CE50 (Scenedesmus subspicatus): 10 - 100 mg/l Méthode: OCDE Ligne directrice 201
	CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201
	NOEC : 0,95 mg/l Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201
	NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,93 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les bactéries	: CE50 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l Durée d'exposition: 16 h Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire Méthode: DIN 38412 BPL: oui
	EC10 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire BPL:
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 1,2 mg/l
	NOEC: 1 - 10 mg/l Espèce: Leuciscus idus(lde)
	NOEC: 0,14 mg/l Durée d'exposition: 28 d Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Méthode: OCDE Ligne directrice 204
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: > 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Méthode: OCDE Ligne directrice 211
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	: NOEC: 750 mg/kg Durée d'exposition: 96 d Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

**N-(3-aminopropyl)-N-dodécylp propane-1,3-diamine**  
**2372-82-9:**

Biodégradabilité

: Résultat: Facilement biodégradable.

## APESIN COMBI DR 2X2L

WM 0715235

Numéro de commande: 0715235

Version 2.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Biodégradation: > 90 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

Type de Test: Test de Zahn-Wellens  
Biodégradation: 91 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 302B

Type de Test: voir texte créé par l'utilisateur  
Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: 79 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 D  
BPL: oui

Biodégradation: 96 %  
Durée d'exposition: 12 - 15 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 303A

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 2.875 mg/g  
Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

Carbone organique dissous (COD) : 721 mg/g  
Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

**Isotridecanol, ethoxyliert  
69011-36-5:**

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: > 60 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Résultat: Biodégradable  
Biodégradation: > 60 %  
Durée d'exposition: 60 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 311

**acide L-(+)-lactique  
79-33-4:**

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

Demande Biochimique en Oxygène (DBO) : 450 mg/g  
Le temps d'incubation: 5 d

600 mg/g  
Le temps d'incubation: 20 d

Demande Chimique en Oxygène (DCO) : 900 mg/g

ThOD : 1.067 mg/g

**Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts  
68891-38-3:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobie  
Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: > 70 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 A

## APESIN COMBI DR 2X2L

WM 0715235

Numéro de commande: 0715235

Version 2.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Type de Test: anaérobie  
Résultat: Biodégradable  
Biodégradation: > 60 %  
Durée d'exposition: 41 d

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

**N-(3-aminopropyl)-N-dodécylp propane-1,3-diamine**

2372-82-9:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,46  
Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

**Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts**

68891-38-3:

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

**N-(3-aminopropyl)-N-dodécylp propane-1,3-diamine**

2372-82-9:

Mobilité : Remarques: Après libération, est absorbé par le sol.

**Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts**

68891-38-3:

Répartition entre les compartiments environnementaux : Adsorption/Sol  
Milieu:Sol  
Koc: 191 Méthode: Méthode de calcul

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB)..

Composants:

**N-(3-aminopropyl)-N-dodécylp propane-1,3-diamine**

2372-82-9:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

**Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts**

68891-38-3:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

### 12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets

## APESIN COMBI DR 2X2L

WM 0715235

Numéro de commande: 0715235

Version 2.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Composants:

#### LAURYLAMINE DIPROPYLENEDIAMINE:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. En accord avec les réglementations locales et nationales.
Emballages contaminés	: Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.
Code des déchets	Le code européen des déchets 07 06 99 Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ADR	: 1760
IMDG	: 1760
IATA	: 1760

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR	: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine)
IMDG	: CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine)
IATA	: Corrosive liquid, n.o.s.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	: 8
IMDG	: 8
IATA	: 8

### 14.4 Groupe d'emballage

ADR	: C9
Code de classification	: C9
Groupe d'emballage	: II
Numéro d'identification du danger	: 80
Étiquettes	: 8
Code de restriction en tunnels	: (E)
IMDG	

## APESIN COMBI DR 2X2L

WM 0715235

Numéro de commande: 0715235

Version 2.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 8  
No EMS Numéro : F-A, S-B  
**IATA**  
**(Cargo)** : Corrosive liquid, n.o.s.  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 8

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

#### IMDG

Polluant marin : oui

#### IATA

Dangereux pour l'environnement : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n° 1907/2006 pour Conditions de restriction

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

	Quantité 1	Quantité 2
E1	100 t	200 t

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Mise à jour: Non applicable

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 0,07 %  
4,65 g/l  
contenu en COV sans eau

## APESIN COMBI DR 2X2L

WM 0715235

Numéro de commande: 0715235

Version 2.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 0,07 %  
0,68 g/l  
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : <5% Agents de surface anioniques, Agents de surface non ioniques, LAURYLAMINE DIPROPYLENEDIAMINE

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

##### Texte complet pour phrase H

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Information supplémentaire

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Procédure de classification:	H314	Méthode de calcul
	H318	Méthode de calcul
	H400	Méthode de calcul
	H411	Méthode de calcul

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime

## APESIN COMBI DR 2X2L

WM 0715235

Numéro de commande: 0715235

Version 2.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

---

500000004914